
ES 4-2021-13A – Crédit de CHF 190'000.- TTC pour la réfection des routes et des chemins 2021

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu la tournée des chemins et routes concernés, effectuée par la commission Economie et Sécurité le 13 septembre 2021 ;
- Vu le rapport de la commission Economie et Sécurité du 3 octobre 2021
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration du 8 octobre 2021
- Conformément à l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DECIDE

Par 24 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver la demande de crédit No ES 4-2021-13A pour la réfection des routes et chemins communaux 2021.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 190'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, estimée à 2022.

EXPOSE DES MOTIFS

Les sollicitations du trafic, tant privé qu'agricole, ainsi que les conditions climatiques mettent à mal notre réseau routier, ce qui implique de réaliser un entretien régulier et annuel de nos routes et chemins.

Nous avons engagé en 2010 le recensement de l'ensemble des routes communales en enrobés bitumineux, qu'il s'agisse d'un point de vue visuel et structurel. Ce plan quinquennal de gestion du réseau routier nous a permis de remonter le niveau de service de nos routes par un investissement plus important durant les 5 années dudit plan.

Ces interventions sont maintenant terminées et les investissements sont dorénavant réduits sans pour autant revenir à la situation antérieure au plan quinquennal. En effet, les montants engagés étaient alors trop faibles, ce qui avait conduit à une baisse de la qualité de nos voiries.

Après avoir visité l'ensemble des chemins communaux, le Département Infrastructures et Bâtiments, en collaboration avec les Services Extérieurs, vous soumet une demande de crédit pour la réfection des chemins.

Les interventions décrites correspondent au meilleur compromis entre les paramètres techniques, économiques ainsi que les priorités communales.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous demandons de faire bon accueil à cette demande de crédit.

Le Conseil Administratif